



2016

Mantes, septembre 2016

Plan de retour à l'équilibre point d'étape

Dans un contexte très instable où tout et n'importe quoi se dit, il est important de rétablir quelques vérités :

NON, les agents contractuels n'ont pas à faire un courrier pour indiquer

- qu'ils renoncent à la poursuite de leur contrat lorsqu'il arrive à son terme,
- qu'ils souhaitent que leur contrat ne soit pas renouvelé.

OUI, un délai existe pour l'information à l'agent contractuel lorsque l'autorité signataire envisage ou non de reconduire un contrat :

- 8 jours avant le terme lorsque la date de signature du premier contrat est inférieure à 6 mois,
- 1 mois avant le terme lorsque la date de signature du premier contrat est supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans,
- 2 mois avant le terme lorsque la date de signature du premier contrat est supérieure à 2 ans.

« Lorsqu'il lui est proposé de renouveler son contrat, l'agent dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. Faute de réponse dans ce délai, l'intéressé est présumé renoncer à l'emploi. » art. 41 du décret 91-155

Activité du CH Mantes = + **9.50%** sur les 6 premiers mois de 2016 par rapport à 2015 (+5.5% par rapport à 2013)

Sur cette base et si cela continu, notre activité sera en augmentation de **+9%** par rapport à 2013

La valorisation par la Tarification A l'Activité sera quand même en baisse de **-7.56%** par rapport à 2015 !!

Moralité, plus tu bosses, plus tu perds de l'argent !!

C'est un monde de fou !!!!

Le maquettage va supprimer (avec l'accord du syndicat des cadres CFE/CGC en Comité Technique d'Etablissement) plus de 50 postes infirmiers et aides-soignants. Va t'on continuer de faire des rappels à domicile pour pallier aux absences ?

FORCE OUVRIERE demande :

L'arrêt des suppressions de postes,

Une véritable gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences,

Une vraie stratégie de pilotage des effectifs paramédicaux, administratifs et techniques au sein du CH Mantes

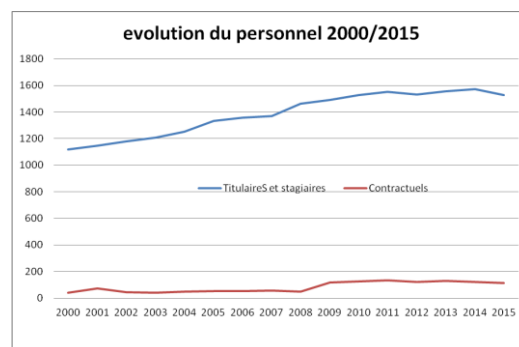
Cela suffit !! On ne peut pas couper la branche sur laquelle nous sommes assis !!

A terme, qui prendra en charge les patients ?

Vont-ils devoir se débrouiller tout seul pour leur admission, leurs soins?

Effectifs du CH Mantes (source bilan social)

Le syndicat FO tient à la disposition des agents, au niveau des panneaux syndicaux, un état complet des effectifs depuis 2000.



↪ Les services qui ont démarré leur activité ces dernières années sont toujours ouverts : Court Séjour Gériatrique (ouverture en 2011), centre de crise (ouverture en 2009), Unité de Surveillance Continue (ouverture en 2013). Cela signifie que, malgré des augmentations d'activités au CH Mantes, les effectifs ont régulièrement augmentés pour ces ouvertures, puis ont été supprimés !!!!

➤ Quid du travail ajouté ? De la charge de travail en général sur le CH Mantes ? La baisse de 4% en 2014 d'activité générale ne compense pas la diminution de l'effectif global !!!

➤ La surcharge de travail et le désarroi des agents vont-ils engendrer une lassitude sur la conduite des affaires du CH Mantes ?

↪ Le **maquettage** basé sur les effectifs cibles du CHU de Reims n'est pas NOTRE OBJECTIF !! En effet, un simple comparatif des Bilans Sociaux indique :

➤ Le double du taux d'absentéisme pour les agents de catégorie A (IDE /IBODE/IADE principalement) et +3% pour les agents de catégorie C au CH Mantes.

➤ A peu près le même taux de turn over mais sur Mantes les AT sont en nombre plus important (proportionnellement parlant).

➤ Nous avons un taux de 39% d'agents en 12H (70% pour les agents des services de soins) et sur Reims un taux de 12.2%.

FORCE OUVRIERE estime que les suppressions de postes liées à ce maquettage vont dégrader une situation déjà très tendue !!

Hé ho capitaine, le radar montre des obstacles : il faut changer de cap !!!

Le navire prend l'eau et l'équipage commence à monter dans les chaloupes, il nous manque des bras pour écopier !!!